Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS G2F** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : **131 Rue de Murcia** **66000 PERPIGNAN** — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : **4 4 2 7 8 0 4 2 5 0 0 0 1 7** — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	125 500	AO	125 500	125 500
	Constructions	AP	4 245 830	AQ 2 889 017	1 356 813	1 561 371
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	368 182	AU 169 108	199 074	252 102
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	503 784	CT	503 784	503 784
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 500	BI	1 500	1 500
	TOTAL (II)	BJ	**5 244 796**	BK **3 058 125**	**2 186 671**	**2 444 257**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	735 011	BY	735 011	768 638
	Autres créances (3)	BZ	290 959	CA	290 959	303 611
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	2 535 759	CG	2 535 759	2 017 540
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	66 114	CI	66 114	1 088
	TOTAL (III)	CJ	**3 627 842**	CK	**3 627 842**	**3 090 877**
	Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**8 872 638**	1A **3 058 125**	**5 814 513**	**5 535 134**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 1 500 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS G2F** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 008 500)	DA	2 008 500	2 008 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	195 165	159 675
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		719 797
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**883 362**	**709 784**
	Subventions d'investissement	DJ	3 896	5 195
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**3 090 923**	**3 602 950**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	764 856	999 386
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	990 111	418 015
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 878	14 009
	Dettes fiscales et sociales	DY	948 520	500 774
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 226	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**2 723 590**	**1 932 184**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**5 814 513**	**5 535 134**

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 159 712	1 168 735
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	686	764

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

I. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2025** ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Il s'agit d'un changement de règlementation, et donc d'un changement de méthode comptable qui s'applique de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

S'agissant d'un changement de règlementation qui s'impose à l'entité, il n'a pas à être justifié.

Les principales dispositions de ce règlement portent sur :

-La nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel

-La suppression de la technique des transferts de charges

-La modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Les changements de méthodes comptables induits par l'application des nouvelles dispositions de Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application (exercice 2025) sans emporter de retraitements des comptes antérieurs.

En revanche, étant donné que le Règlement impose de présenter la colonne comparative selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat prévus par le Règlement et que ceux-ci diffèrent de ceux applicables avant son entrée en vigueur, des modifications de présentations doivent être opérées dans la colonne comparative 2024, dans le seul objectif de respecter ces nouveaux modèles.

Ces modifications de présentation sont de plusieurs ordres :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024
- Reclassement de certaines lignes du Bilan et du Compte de Résultat
- Reclassement lié à la suppression technique des transferts de charges

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

II. NOTE DE PRESENTATION GENERALE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**

Il a une durée de **12** mois.

En date du 3 avril 2025, il a été décidé de réduire le capital de la SARL TOP FRUITS par rachat de 20 parts détenues actuellement par la SC SOFICA.

En date du 22/09/2025, il a été décidé de réduire le capital de la SARL TOP FRUITS par rachat de 24 parts détenues actuellement par la SC SOFICA.

A la suite de cette réduction de capital, la SARL G2F détient 100% de la SARL TOP FRUITS.

En date du 25 Août 2025, la SARL G2F s'est transformée en SAS. Le gérant Gérard FABRE est devenu Président de la SAS rémunéré au titre de ses fonctions de mandataire social.

III.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

IV. NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2. Immobilisations financières

Le détail des participations détenues par la société figure dans le tableau des filiales et participations.

Le tableau des immobilisations figurant en annexe mentionne les mouvements de l'exercice.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe en mentionne les échéances.

Une provision a été comptabilisée pour les créances qui présentent un risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice en appliquant un coefficient de dépréciation à leur montant nominal hors taxe.

4. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des créances et des dettes figurant en annexe mentionne les durées restants à courir des emprunts.

5. Dettes d'exploitation

Les dettes sont portées au bilan pour leur valeur nominale après prise en compte de toutes les charges à payer pouvant résulter tant des obligations contractuelles de la société que des législations fiscales et sociales en vigueur.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Eléments relatifs au compte de résultat

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 553 754** euros et un total **charges** de **1 670 392** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **883 362** euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

2. Distinction des résultats courant et exceptionnel

Le classement des éléments exceptionnels s'effectue de la manière suivante :

* les éléments exceptionnels des activités ordinaires ont été portés au résultat courant.
* les éléments exceptionnels hors des activités ordinaires ont été portés en résultat exceptionnel.

3. Honoraires du Commissaires aux Comptes (article R.123-18-9 du code de Commerce)

Les honoraires du Commissaires aux Comptes, au titre de sa mission d'audit légal, figurent au compte de résultat de l'exercice pour 6 100 €

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif moyen

Par effectif moyen, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'entreprise. Il est composé à la clôture des comptes de 2 personnes.

2. Intégration fiscale

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Elle est la mère du groupe d'intégration fiscale constitué depuis le 01/01/2011.

Les parties se sont accordées à appliquer entre elles un principe général de neutralité consistant à que soit constaté dans les comptes de la Filiale une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale, de contribution exceptionnelle et de tous les impôts actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas devenue membre du groupe intégré.

Depuis le 1.01.2011, la SARL G2F comprend dans son périmètre d'intégration fiscale :

- La SARL TOP FRUITS
- La SARL FC

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2021, la SARL DEIT entre dans le périmètre d'intégration.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, la SARL TOP FRUITS est sortie du périmètre d'intégration.

3. Engagements de retraite

Les engagements de retraite de la société G2F en matière de départ évalués selon la méthode prospective pour l'ensemble des salariés au 31 décembre 2025 représentent un montant de 47 819.03 €.

Cette méthode, qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite conformément à la recommandation 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age départ à la retraite 65 à 67 ans
- Taux actualisation iboxx : 3.6%
- Revalorisation des salaires : 3%
- Convention collective appliquée : Fruits et légumes Expédition et exportation
- Départ à l'initiative du salarié
-Turn over faible
- Table de Mortalité: INSEE 2024
- Méthode utilisée: Unités de crédit projetées
- Taux de charges sociale : cadres 55%

4. Engagements hors bilan

Les tableaux figurant en annexe résument les engagements hors bilan de la société.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains	125 500					125 500
	Constructions sur sol propre	2 589 613					2 589 613
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	1 656 217					1 656 217
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 212				8 212	
	Instal., agencement, aménagement divers	86 090					86 090
	Matériel de transport	275 642					275 642
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 679		1 108		15 337	6 450
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 761 953**		**1 108**		**23 549**	**4 739 512**
FINANCIERES	Participations	503 784					503 784
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 500					1 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**505 284**					**505 284**
	TOTAL	**5 267 237**		**1 108**		**23 549**	**5 244 796**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 591 132	110 048		1 701 181
	sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 093 327	94 510		1 187 836
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 212		8 212	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	72 403	3 825		76 228
	Matériel de transport	40 962	48 471		89 433
	Matériel de bureau, mobilier	16 944	1 840	15 337	3 447
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 822 980**	**258 694**	**23 549**	**3 058 125**
	TOTAL	**2 822 980**	**258 694**	**23 549**	**3 058 125**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en **euros** (Règlement ANC 2022-06)		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 500	1 500	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	735 011	735 011	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 532	3 532	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11	11	
	Groupe et associés	282 423	282 423	
	Débiteurs divers	4 993	4 993	
	Charges constatées d'avances	66 114	66 114	
	TOTAL DES CREANCES	**1 093 583**	**1 093 583**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	686	686		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	764 170	200 292	454 002	109 877
	Emprunts et dettes financières divers	18 017	18 017		
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 878	18 878		
	Personnel et comptes rattachés	490 210	490 210		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	212 306	212 306		
	Impôts sur les bénéfices	94 653	94 653		
	Taxes sur la valeur ajoutée	145 601	145 601		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 750	5 750		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	972 094	972 094		
	Autres dettes	1 226	1 226		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 723 590**	**2 159 712**	**454 002**	**109 877**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	234 265
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	972 094

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		**698 390**
Autres créances clients		**678 915**
CLTS-FACTURES A ETABLIR	*678 915*	
Autres créances		**19 475**
AVOIRS A RECEVOIR	*1 108*	
CHARGES A PAYER	*11*	
INTERETS A PERCEVOIR	*5 157*	
INTERETS COURUS DAT	*13 200*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**707 874**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 407**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*722*	
INTERETS COURUS A PAYER	*686*	
Emprunts et dettes financières divers		**17 572**
ASSOCIES - INTERETS COURUS	*17 572*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**11 112**
FACT.NON PARV. -FRSS	*11 112*	
Dettes fiscales et sociales		**676 556**
DETTES PROV/CONGES PAYES	*4 049*	
PRIMES A PAYER	*408 000*	
PERSONNEL PRIME INTERESSEMENT	*70 276*	
CHARGES SOC CONGES A PAYER	*2 231*	
AUTRE CHARG SOCIAL A PAYER	*192 000*	
Autres dettes		**1 226**
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	*1 226*	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**66 114**
TELEPHONE - MAINTENANCE - URSSAF TNS		66 114	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**66 114**

Produits et charges exceptionnels

Etat exprimé en **euros**	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	6 695,00	300,0000	2 008 500,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**6 695,00**	**300,0000**	**2 008 500,00**

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	2 008 500				2 008 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	159 675	35 490			195 165
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	719 797	441 544		(1 161 341)	
Report à nouveau		(1 161 341)		1 161 341	
Résultat de l'exercice	709 784	(709 784)		883 362	883 362
Subventions d'investissement	5 195			(1 299)	3 896
Provisions réglementées					
TOTAL	**3 602 950**	**(1 394 091)**		**882 063**	**3 090 923**

Date de l'assemblée générale
Dividendes attribués 1 394 091
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 1 394 091
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 208 859
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 208 859
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (512 028)

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties		591 181	
		591 181	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
IDR (non comptabilisé)		47 819	
		47 819	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**639 000**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
SG - HYPOTHEQUE 501K€	19 124	
SG - HYPOTHEQUE OU PPD 250K€	97 758	
CIC IBERBANCO - HYPOTHEQUE 648.2K€	333 710	
BNP - HYPOTHEQUE ET SUBROGATION 405K€	140 589	
Totalisation	**591 181**	

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		**2**	

Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en **euros** — **31/12/2025**

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS DEIT ET FILS	691 748	100,00	1	1	
SARL LAS IGLESIETAS	90 093	100,00	210 000	210 000	
SARL FC	420 053	100,00	33 803	33 803	
SARL TOP FRUITS	1 816 711	100,00	238 980	238 980	
S.A. SL CALISTAFRUT (31/12/2024)	314 202	100,00	20 000	20 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**3 332 807**	**500,00**	**502 784**	**502 784**	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
TFG	4 000	25,00	1 000	1 000	
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations	**4 000**	**25,00**	**1 000**	**1 000**	
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**3 336 807**	**525,00**	**503 784**	**503 784**	

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS DEIT ET FILS		14 647 552	412 961	366 521	
SARL LAS IGLESIETAS		20 395	(33 705)		
SARL FC		1 750 285	52 690		
SARL TOP FRUITS		30 473 729	786 881	475 000	
S.A. SL CALISTAFRUT (31/12/2024)		3 051 947	109 939		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**49 943 909**	**1 328 766**	**841 521**	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
TFG		468 705			
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations		**468 705**			
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**50 412 614**	**1 328 766**	**841 521**	

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	1 138 500	1 288 500	2 008 500	2 008 500	2 008 500
	Nombre d'actions ordinaires	3 300	3 300	6 695	6 695	6 695
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	1 545 000	1 519 623	1 585 851	1 650 648	1 649 851
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	846 507	898 421	875 150	974 253	1 186 866
	Impôts sur les bénéfices	13 529	20 177	33 912	44 637	44 811
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	576 077	629 742	616 491	709 784	883 362
	Résultat distribué	128 850	146 900	220 000	750 000	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	252	266	126	139	171
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	175	191	92	106	132
	Dividende attribué	39	45	33	112	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	1	1	1	1	2
	Montant de la masse salariale	670 446	834 943	881 060	933 216	810 715
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	303 227	126 458	128 454	142 257	237 500

Closd document ID: 130e3fa2-c06bd3db-5a9f1aa6-e087f60e

G2F
S.A.S au capital de 2.008.500 Euros
Siège Social : 66000 PERPIGNAN
Marché International Saint Charles
Magasin 131 – Rue de Murcia
442 780 425 RCS Perpignan

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE

DU 28 JUILLET 2026 ET RESOLUTION VOTEE

1°) Proposition d'affectation du résultat (Bénéfice de 883.362 Euros)

- 5.685 Euros au compte de la Réserve légale qui se trouve ainsi entièrement dotée ;
- 877.677 Euros au compte Autres Réserves.

2°) Résolution votée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 883.362 Euros de la manière suivante :

- 5.685 Euros au compte de la Réserve légale qui se trouve ainsi entièrement dotée ;
- 877.677 Euros au compte Autres Réserves.

Etant précisé qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois précédents exercices :

Exercice	Dividendes bruts	Eligibles à la réfaction	Non éligibles à la réfaction
2022	146.900 €	146.900 €	
2023	220.000 €	220.000 €	
2024	232.750 €	232.750 €	
AGE 03.11.2025	1.161.341 €	1.161.341 €	

Le Président

Gérard FABRE